



Conseil d'administration Caen Normandie Développement
Procès-verbal
Séance du jeudi 15 janvier 2026

Date de convocation : 08/01/2026

Le Conseil d'administration de Caen Normandie Développement s'est réuni sous la présidence de Monsieur Dominique GOUTTE, Président, dans les locaux de la Communauté urbaine Caen la mer, le jeudi 15 janvier 2026 à 18h

Quorum : le Conseil d'administration ne délibère valablement que si au moins un quart plus un de ses membres ayant voix délibérative sont présents ou représentés. Le Conseil d'administration étant composé de 28 membres, le quorum est fixé à 8 membres présents ou représentés.

Présents : Houssem ASSADI – Rémy COLAPRETE – Stéphane DUHOUX – Florian FAUDAIS – Jean FERGON – Dominique GOUTTE – Franck GUÉGUÉNIAT – Béatrice GUIGUES – Pierre JENNY – Morgane MARTI – Yves RÉGNIER – Béatrice TURBATTE

Absents représentés : Romain BAIL – Philippe BISSAY – Nathalie DONATIN – Amandine FRANCOIS GOGUILLON – Nicolas JOYAU – Marc POTTIER

Absents : Lamri ADOUL – Serge BOUFFARD – Pascal ESNOUF – Christian LE BAS – Boris LEMARQUANT – Mickaël MARIE – Myriam MOUCHEL LETTELIER – Amedi NACER – Lionel RIVOIRE – Rodolphe THOMAS

18 membres étaient présents ou représentés lors de ce Conseil d'administration : le quorum a donc été atteint.

I/ Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 26 novembre 2025

II/ Délibérations

- 1- Débat d'orientation budgétaire 2026
- 2- Accord de partenariat stratégique projet CYRCE
- 3- Information sur l'utilisation des crédits pour dépenses imprévues
- 4- Convention d'étude partenariale avec l'Insee

III/ Questions diverses

Délibérations : résultat des votes et teneur des discussions

- 1- Débat d'orientation budgétaire 2026
Avis du Conseil d'administration : Favorable à l'unanimité
Questions/Remarques : RAS
- 2- Accord de partenariat stratégique projet CYRCE
Avis du Conseil d'administration : Favorable à l'unanimité
Questions/Remarques : RAS
- 3- Information sur l'utilisation des crédits pour dépenses imprévues
Avis du Conseil d'administration : Favorable à l'unanimité
Questions/Remarques : RAS
- 4- Convention d'étude partenariale avec l'Insee
Avis du Conseil d'administration : Favorable à l'unanimité
Questions/Remarques : RAS

A Caen, le 22/01/2026

Dominique GOUTTE



Président de Caen Normandie
Développement

Date de convocation : 08/01/2026

Le Conseil d'administration de Caen Normandie Développement s'est réuni sous la présidence de Monsieur Dominique GOUTTE, Président, dans les locaux de la Communauté Urbaine Caen la mer, 16 rue Rosa Parks - Caen le **jeudi 15 janvier 2026 à 18h**.

Nombre de membres en exercice	28
Nombre de membres présents	12
Nombre de votants	18

Présents : Houssem ASSADI – Rémy COLAPRETE – Stéphane DUHOUX – Florian FAUDAIS – Jean FERGON – Dominique GOUTTE – Franck GUÉGUÉNIAT – Béatrice GUIGUES – Pierre JENNY – Morgane MARTI – Yves RÉGNIER – Béatrice TURBATTE

Absents représentés : Romain BAIL – Philippe BISSAY – Nathalie DONATIN – Amandine FRANCOIS GOGUILLON – Nicolas JOYAU – Marc POTTIER

Absents : Lamri ADOUI – Serge BOUFFARD – Pascal ESNOUF – Christian LE BAS – Boris LEMARQUANT – Mickaël MARIE – Myriam MOUCHEL LETTELIER – Amedi NACER – Lionel RIVOIRE – Rodolphe THOMAS

N° CA-26-01-15-01 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté par la Directrice et joint à la présente délibération,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026

Vote : 18 pour, 0 contre, 0 abstention

Transmis à la Préfecture le 22/01/2026

Publié en ligne le 22/01/2026

Exécutoire le 22/01/2026



Le Président,
Dominique GOUTTE

PREFECTURE DU CALVADOS

22 JAN. 2026

COURRIER

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Table des matières

I.	L'ambition de Caen Normandie Développement	2
II.	L'organisation de Caen Normandie Développement	2
III.	Les missions et projets de Caen Normandie Développement pour 2026	3
1-	Accueillir les créateurs d'entreprises et gérer le parc immobilier économique de Caen la mer	3
2-	Accompagner et aider les entreprises à s'implanter et se développer	4
3-	Faciliter le recrutement des entreprises	5
4-	Soutenir le développement de l'Économie Sociale et Solidaire	5
5-	Accompagner l'Enseignement Supérieur et la Recherche et animer un écosystème d'innovation	7
6-	Collecter et diffuser l'information	9
7-	Communiquer – Faire savoir – Promouvoir	9
IV.	Orientation 2026 de recettes et dépenses de l'Agence	10
1-	Recettes 2026	10
2-	Dépenses 2026	11

I - L'ambition de Caen Normandie Développement :

Son ambition globale est d'amplifier l'activité économique de Caen la mer.

Pour cela, l'Agence développe un certain nombre d'actions :

Accompagner les entreprises au plus près de leurs besoins,

Animer les différents écosystèmes du territoire à la fois pour les renforcer et pour mettre en lumière les richesses du territoire et faciliter ainsi le développement des entreprises endogènes comme exogènes,

Favoriser les programmes de recherche sur les thèmes d'excellence du territoire en particulier dans leurs aspects innovation et transfert vers l'entreprise,

Attirer de nouveaux talents, appuyer les entreprises dans leurs recrutements et favoriser ainsi leur développement,

Aller chercher des entreprises sur d'autres territoires, à l'étranger et leur donner envie d'investir à Caen la mer.

L'équipe de Caen Normandie Développement se mobilise autour d'objectifs forts pour se donner les moyens de ses ambitions.

II - L'organisation de Caen Normandie Développement

L'EPIC Caen Normandie Développement (CND) est lié de manière fonctionnelle et structurelle à la Direction du développement économique, ESR, emploi, ESS et tourisme de Caen la mer. L'équipe de direction est la même et l'équipe est unique avec un même objectif : mettre en œuvre la stratégie de développement économique de la communauté urbaine Caen la mer (CLM).

Le président de CND est également le vice-président de Caen la mer en charge du Développement Économique.

Depuis plusieurs années la mise en place d'une organisation en pôles a permis d'améliorer l'efficacité et la réactivité de l'équipe, selon la structuration suivante :

- Pôle entrepreneuriat et gestion immobilière
- Pôle développement, prospective foncière et accompagnement entreprises
- Pôle Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI)
- Pôle tourisme (Caen la mer)
- Pôle emploi et ESS
- Pôle veille et intelligence économique
- Pôle marketing et communication
- Pôle administration et finances

L'équipe de 17 salariés, ainsi que 6 agents de Caen la mer, dirigée par la Directrice Éléonore PLANIET, continuera à œuvrer en 2026 pour la réussite de ces missions au service du territoire.

III – Les missions et projets de Caen Normandie Développement pour 2026

1. ACCUEILLIR LES CREATEURS D'ENTREPRISES ET GERER LE PARC IMMOBILIER ECONOMIQUE DE CAEN LA MER

Les pépinières et hôtels d'entreprises ont pour but de contribuer au développement économique et à l'aménagement du territoire, de favoriser la création et l'implantation d'entreprises en offrant un lieu de vie et en fournissant des services et des locaux adaptés aux bénéficiaires pendant une période pouvant aller jusqu'à 6 ans.

L'Agence assure la promotion, l'animation des lieux, l'accueil des entreprises, les aide à se développer, crée un environnement propice à leur croissance, les ancre sur le territoire, en offrant des animations spécifiques, des formations, des mises en relation et en leur proposant des solutions d'hébergement adaptées à leur activité.

Les taux de remplissage des pépinières étant en baisse sur la fin de l'année 2025, des actions de communication vont être menées sur 2026 afin de faire connaître les lieux aux jeunes entreprises. Une campagne photo des pépinières a été programmée, les clichés alimenteront les réseaux sociaux, le site internet de Caen Normandie Développement, la « Bourse des locaux ». Les fiches de présentation des pépinières seront également actualisées. Ces actions de promotion seront menées en lien avec le Pôle Communication de Caen Normandie Développement.

Initiée en 2025, une nouvelle offre d'accompagnement des entreprises en Pépinières et Hôtels d'entreprises sera structurée en 2026. Des rendez-vous individuels seront réalisés avec les hébergés afin de réaliser le baromètre de leurs priorités et ainsi répondre le mieux possible aux problématiques rencontrées. Un panel d'experts spécialisés pourra être mobilisé afin d'apporter des réponses concrètes et un appui personnalisé à chaque situation rencontrée.

D'autres actions devraient également être mises en place en 2026 comme un programme de mentorat s'appuyant sur l'expérience de chefs d'entreprises issus des pépinières, des déjeuners « retour d'expériences » entre hébergés, et la création d'un livret d'accueil complet présentant les services disponibles, les interlocuteurs clés et les bonnes pratiques de la communauté entrepreneuriale. Des formations aux gestes qui sauvent, au maniement des extincteurs et aux procédures d'évacuation seront aussi mises en place pour les entreprises hébergées.

Un travail de réflexion sur un événement destiné aux entreprises des pépinières et hôtels d'entreprises de Caen la mer va en outre être engagé.

Le programme de formations, coorganisé avec Normandie Incubation, va être repensé en 2026 afin de satisfaire le plus grand nombre en adaptant les thématiques à leurs besoins prioritaires. Pour cela, les contenus, le format et la fréquence de l'offre de formations seront remaniés.

Enfin, différents travaux seront engagés en 2026 au sein des pépinières, afin d'entretenir les bâtiments et d'améliorer la qualité d'accueil :

- **PLUG N'WORK** : la seconde phase de remplacement des néons dans les bureaux par des éclairages à leds, dont la lumière est plus propice à l'environnement de travail et moins énergivore, sera engagée en 2026. Les sols d'une partie du rez-de-chaussée vont être remplacés.

- **NORLANDA 1** : les sols seront changés dans les espaces de circulation et des travaux de peinture seront à prévoir dans certains espaces communs.

- **FORUM DIGITAL** : le système d'ouverture à badges des portes de bureaux du Forum et son logiciel associé ne bénéficient plus de mises à jour et dysfonctionnent. L'ensemble des poignées de portes et le logiciel de paramétrage seront remplacés en 2026.

En outre, l'Agence, toujours soucieuse de proposer aux entreprises hébergées en pépinières des innovations et de la flexibilité, dotera l'espace de coworking du Forum d'un vélo-bureau, d'un tapis-bureau et d'un pédalier-bureau afin de créer des stations de travail actives. Elles amélioreront la concentration et le bien être tout en luttant contre la sédentarité et les méfaits de la position assise.

- **EMERGENCE** : les sanitaires seront aménagés afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.

2. ACCOMPAGNER ET AIDER LES ENTREPRISES A S'IMPLANTER ET SE DEVELOPPER

Interlocutrice privilégiée des entreprises en recherche de foncier, d'immobilier, d'aides, de développement, l'Agence a pour objectif de pouvoir répondre rapidement à tous types de besoins.

En charge du suivi de l'aménagement et de la commercialisation des zones d'activités et des concessions d'aménagement, l'équipe a une parfaite connaissance des terrains à commercialiser à destination des entreprises. Il peut aussi orienter et aider à résoudre les problèmes techniques que rencontrent les entreprises sur ces zones. Par ailleurs, il alimente la prospective sur le foncier économique.

En 2026, la commercialisation de l'extension de la ZA de l'Espérance (6 ha) à Monderville sera poursuivie, les travaux sur l'extension de la ZA du Martray (8 ha qui seront ouverts à la commercialisation) à Giberville, seront lancés, ainsi que des études pour l'extension du Quartier Koenig à Bretteville sur Odon. La stratégie d'acquisitions foncières à destination des entreprises se poursuivra également avec l'acquisition de terrains sur la ZA (9336 m²) du Maresquier.

L'opération « Maitinales d'entreprises » lancée en 2018 sera poursuivie en 2026, deux matinales sont prévues sur le début de l'année 2026, puis à partir de septembre. Cette opération participe à l'animation des zones d'activités auprès des entreprises.

En 2026, sera poursuivie et approfondie, au sein de l'Agence, la réflexion sur la sobriété foncière et l'aménagement innovant des parcs d'activités existants et à créer.

Ainsi, commencée fin 2025, une étude expérimentale avec l'EPFN sur deux zones d'activités « test », Citiis à Hérouville Saint Clair et Object'ifs Sud à Ifs, pour identifier des pistes de densification sur les emprises sous-densifiées avec des propositions d'outils et de chiffrage, sera achevée en 2026.

Cette réflexion et cette étude permettra d'alimenter, entre autres, la mise en place d'un Schéma Directeur d'aménagement économique durable pour permettre d'être en phase avec les enjeux de sobriété et d'accompagnement optimal des entreprises. L'objectif est de favoriser le développement et la croissance des entreprises tout en préservant les ressources et notamment de faire face à la raréfaction du foncier disponible. Cela permettra d'interroger sur les besoins d'implantation des entreprises et d'envisager les sites d'activité de demain pour un aménagement plus vertueux et moins consommateur de foncier.

Par ailleurs, un chargé de mission dédié a été recruté afin d'apporter une expertise spécifique sur la transition écologique et énergétique auprès des entreprises et de l'équipe de la CND. Cette expertise se concrétise par le développement d'outils internes à l'Agence, facilitant une meilleure prise de décision en matière d'aménagement, notamment grâce aux critères d'éco-conditionnalité appliqués aux aides à l'immobilier ou à la réalisation de diagnostics environnementaux auprès des entreprises.

Des actions de sensibilisation et un accompagnement sur mesure des entreprises du territoire (en particulier les industriels et les PME) sont également déployés autour des enjeux de décarbonation. Ces actions s'appuient sur une meilleure valorisation des dispositifs d'aides existants et ainsi que sur l'ouverture d'appels à projets spécifiques. Le développement d'opérations collectives est encouragé afin de mettre en réseau les acteurs du territoire et de massifier les démarches de

transition écologique. À ce titre, le programme « ACT Caen Côte Fleurie » vise à accompagner les entreprises dans la définition d'une stratégie climat cohérente, en suivant la méthodologie internationale et reconnue ACT.

Enfin, le déploiement d'une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) constituera un objectif majeur à l'horizon 2026. Cette démarche a pour ambition d'optimiser les ressources disponibles sur le territoire (énergies, eau, matières premières, déchets, équipements et compétences) afin de promouvoir les principes de l'économie circulaire tout en contribuant au développement économique local. Elle repose sur la coopération entre les acteurs et sur le renforcement de l'ancrage territorial des entreprises.

Ces actions de sensibilisation à la transition écologique, associées à la mise en œuvre d'une démarche d'EIT, s'inscrivent pleinement dans le plan d'actions du programme Territoires d'Industrie, pour lequel Caen la mer a été reconduite en 2023.

3. FACILITER LE RECRUTEMENT DES ENTREPRISES

L'Agence poursuivra en 2026 son offre de service spécifique, afin d'apporter des réponses aux problématiques de recrutement des entreprises. Un accompagnement des entreprises est réalisé pour suivre la mise en œuvre de leurs actions de recrutement et les mettre en relation avec les acteurs qui, sur le territoire, proposent des solutions en matière de recrutement (France Travail, Apec, Mission Locale, Calmec, Région Normandie, Action Logement ...).

Le dispositif "Caen Normandie Accueil" vise à simplifier la mobilité des salariés privés en les guidant dans leur installation lorsqu'ils doivent déménager pour venir travailler sur le territoire de la communauté urbaine : il sera poursuivi en 2026. Un **livret de bienvenue** est disponible sur demande, pour les entreprises qui recrutent et accueillent de nouveaux collaborateurs.

CND intensifiera l'utilisation du réseau social LinkedIn au travers d'une page @Caen Normandie Emploi (plus de 13600 abonnés en décembre 2025) pour donner plus de visibilité aux offres d'emploi, d'alternance, de stages et d'un groupe privé **Caen Normandie RH** (69 membres) pour favoriser l'échange entre Responsables des Ressources Humaines dans les établissements employeurs du territoire.

En 2026, l'Agence poursuivra la promotion des offres d'emploi, et contribuera en lien avec le Réseau Pour l'Emploi à la dynamique territoriale pour répondre au plus près des besoins des entreprises en matière de recrutement, et ce, en cohérence avec les politiques publiques liées à l'emploi et l'insertion. L'Agence participera à l'organisation d'événements et/ou d'actions visant à promouvoir l'emploi sur son territoire.

4. SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'Economie Sociale et Solidaire est une filière porteuse de solutions innovantes et de valeurs. Les entreprises ESS sont des acteurs économiques à part entière, pourvoyeurs de services et de produits et créateurs d'emplois et de valeurs ajoutées économiques et sociétales.

Afin de confirmer et d'amplifier l'engagement de Caen la mer en faveur du développement de l'ESS sur son territoire, un **diagnostic** des actions mises en œuvre à ce jour par l'Agence et des besoins des entreprises et associations ESS a été engagé en 2025. Il sera poursuivi en 2026 avec l'appui probable d'un cabinet externe afin d'élaborer une nouvelle feuille de route ESS pour Caen la mer.

Cette feuille de route aura pour vocation de structurer et prioriser l'action de Caen la mer en faveur de l'ESS, en tenant compte d'un contexte conjoncturel qui accentue les difficultés des structures ESS et renforce la nécessité d'un accompagnement adapté, au plus près de leurs besoins.

Il pourrait s'agir en premier lieu d'identifier **deux à trois filières ESS prioritaires**, en lien avec le projet de territoire et la feuille de route Caen la mer en Transition.

Un **cadre d'intervention structuré**, comprenant la mise en place d'un règlement d'aides et/ou le lancement d'appels à projets, en cohérence avec les orientations régionales, pourrait également être réfléchi.

Ce cadre d'intervention pourrait également être centré sur **2 ou 3 problématiques fortes identifiées**, et notamment :

1) Aider les structures ESS à développer leur chiffre d'affaires marchand (afin de moins dépendre des financements publics), notamment par les actions suivantes :

-> accompagner les structures dans la professionnalisation de leurs méthodes de commercialisation, marketing et communication, pour « mieux vendre » leurs produits,

-> améliorer la visibilité de l'offre des structures ESS sur le territoire,

-> mobiliser la commande publique et les achats responsables :

- Développer les achats inclusifs et socialement/écologiquement responsables au sein de Caen la mer/Ville de Caen/CCAS pour soutenir les acteurs ESS locaux, via notamment l'intégration de l'ESS dans le **SPASER** (Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables),
- Accompagner la RSE des entreprises du territoire, en valorisant auprès d'elles le développement des achats responsables.

2) Aider les structures ESS à mieux anticiper et gérer les situations de fragilité :

- > Mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation,
- > Proposer des formations en gestion et pilotage pour les dirigeants ESS (en partenariat avec France Active Normandie),
- > Assurer un appui renforcé aux structures en difficulté afin d'éviter le placement en procédure collective et l'éventuelle liquidation.

L'objectif final est ainsi de consolider les emplois, la pérennité, et le rayonnement des structures de l'ESS de Caen la mer.

Deux **actions de formation** à destination des dirigeants de structures ESS ont déjà été initiées en ce sens : fin 2025 sur la stratégie marketing et commerciale adaptée aux structures ESS (avec un renouvellement prévu en 2026), et début 2026, avec France Active Normandie, sur la pérennité du modèle économique de ces structures.

En lien avec le SPASER et le développement des achats responsables comme levier de développement pour les structures de l'ESS, un événement multi partenarial de type **forum des achats responsables** est en outre prévu en 2026 sur le territoire de Caen la mer, en collaboration avec CALMEC et la Fédération des entreprises d'insertion.

Afin de fédérer et d'améliorer la mise en réseau des structures ESS du territoire, la co-animation d'une **communauté d'acteurs de l'ESS de Caen la mer**, en collaboration avec les têtes de réseau régionales, sera également mise en œuvre en 2026, notamment à travers des événements de type « Café ESS » à raison de 3 à 5 par an.

Enfin, l'Agence poursuivra sa mission d'accueil et d'accompagnement global des entreprises et associations relevant de l'ESS en relation avec l'ensemble des acteurs en région (ADRESS Normandie, ARDES, France Active Normandie, Région Normandie, DDETS ...). Cet accompagnement se traduira notamment par la mise en œuvre d'un deuxième **parcours « Idéation ESS »** avec l'ADRESS Normandie et l'ARDES. Ce parcours est destiné aux personnes et collectifs, au stade de l'idée, qui envisagent de lancer un projet d'économie sociale et solidaire (ESS) sur le territoire normand.

5. ACCOMPAGNER L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE ET ANIMER UN ECOSYSTEME D'INNOVATION

L'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (ESRI) constituent l'un des leviers majeurs du développement économique et du rayonnement de Caen la mer. En 2026, l'Agence réaffirme son ambition : **faire de l'innovation scientifique et académique un moteur stratégique pour la compétitivité des entreprises, l'attractivité du territoire et l'émergence de projets d'avenir.**

1. Soutenir les établissements de l'ES et les laboratoires de recherche

En 2026, l'Agence poursuivra l'accompagnement des projets majeurs d'infrastructures et d'équipements scientifiques engagés en 2025 tout en soutenant les investissements à venir. Les colloques, séminaires et événements scientifiques continueront d'être financés et une attention particulière sera portée en 2026 à la valorisation et à la visibilité de l'engagement de la collectivité avec l'organisation d'une soirée réunissant l'ensemble des lauréats de cet appel à projets. Le soutien aux établissements se traduira également par l'accompagnement des **projets pédagogiques structurants** tels que : i) l'organisation d'écoles d'été (CESI, ANTICIPE, UNICAEN...), ii) l'accueil d'étudiants/chercheurs internationaux (SPM, programmes américains CESI, délégation coréenne, etc...), iii) les initiatives visant à renforcer l'attractivité scientifique et étudiante de Caen la mer. L'Agence poursuivra également son implication dans les démarches régionales et nationales autour de l'ESR et maintiendra ses relations privilégiées avec les partenaires de l'innovation. Une participation renforcée sur certains salons est également envisagée.

2. Accompagner l'entreprenariat et le développement des entreprises

L'Agence renforcera son rôle d'accompagnateur stratégique des entreprises – de la start-up à la PME innovante, et intensifiera notamment ses liens avec **PEPITE Normandie** et **Normandie Incubation**. L'intervention de l'équipe lors de la formation STERNE sera maintenue et les entretiens individuels avec chaque porteur seront renforcés. Une participation active aux sélections des projets ainsi qu'aux répétitions/pitchs des entreprises perdurera. Le **partenariat fort initié en 2025 avec le programme d'accélération Innowest** s'inscrira également dans cette dynamique. **Dans le cadre des commandes Business France**, en 2026, le pack de fiches types thématiques sera **complété et enrichi** afin de mieux répondre aux besoins spécifiques et de permettre un positionnement rapide et pertinent sur chaque projet. À l'instar de 2025, avec l'accueil de start-ups exogènes telles que **A-Go** et **Cardiometrics**, l'Agence continuera d'organiser des **journées d'accueil dédiées**, réunissant tous les acteurs clés capables de faciliter une implantation.

3. Promotion et attractivité de l'ESRI du territoire

L'Agence poursuit l'objectif de renforcer la visibilité et l'attractivité du territoire en amplifiant en 2026 ses actions de valorisation de l'ESRI, afin de mieux connecter le monde de l'ESR aux besoins des entreprises, de renforcer la visibilité de l'offre de recherche, et de soutenir l'attractivité globale de Caen la mer. Ainsi, une priorité forte sera donnée à la **valorisation des infrastructures de recherche et des plateformes technologiques**. Des formats innovants seront développés : **visites connectées, capsules vidéo, articles immersifs**. L'Agence capitalisera également sur les **outils de communication** existants et développera une stratégie de relation presse en local afin d'attirer l'attention des médias sur les actualités et équipements ESR du territoire. Dans le même temps, des achats en régie publicitaire pourront être menés.

En complément, plusieurs **outils** seront déployés pour améliorer la lisibilité du paysage ESRI : 1) **une plaquette "L'Enseignement Supérieur et la Recherche à Caen la mer"**, présentant de manière synthétique et attractive l'écosystème ESR du territoire, 2) **une carte de l'innovation**, repertoriant de façon simple et opérationnelle l'ensemble des acteurs accompagnant l'innovation et précisant à quel moment les solliciter dans le parcours d'un projet innovant, 3) **une carte interactive ESRI**, permettant de localiser les établissements, laboratoires, plateformes et structures d'accompagnement, et donnant accès en un clic aux informations essentielles (contacts, projets, site web).

4. Dynamiser l'écosystème et Favoriser les partenariats

L'utilisation des deux leviers forts que sont la French Tech Normandie et le Science Park EPOPEA continuera d'aider à dynamiser le territoire et ses acteurs en matière d'ESRI.

En 2026, les efforts de la **French Tech** porteront sur : 1) L'animation de la filière santé suite à l'intégration des membres de l'association Normandy HealthTech, 2) La participation des startups caennaises aux Vikings days, 3) « Je choisis la French Tech » : développer le business des startups avec les entreprises du territoire. Les programmes nationaux portés conjointement par La French Tech Caen et la French Tech Rouen (French Tech Rise, French Tech Tremplin, French Tech Central et le Fund Truck) seront de nouveau déployés sur notre territoire caennais. Enfin, cette année encore, Caen la mer financera la représentation de 6 startups sur le congrès VIVATECH.

Dans le cadre du **Science Park EPOPEA**, des rendez-vous réguliers perdureront : matinales chez les membres, matinées thématiques, actions répondant à des besoins identifiés (mobilité durable notamment), sensibilisations des acteurs à des sujets d'actualité. Des temps forts valoriseront également l'actualité scientifique et l'innovation : la convention annuelle EPOPEA, EPOPEA fête la Science et l'Innovation (remise du prix EPOPEA). L'accent sera mis sur la visite de chaque membre afin de présenter ce Science Park à tout public.

Une réflexion sera en outre engagée en 2026 autour d'un événement d'ampleur dédié à EPOPEA, qui pourrait avoir lieu en 2027. Le travail de mise à jour des supports de communication et de promotion pour EPOPEA initié en 2025 sera également finalisé en 2026 (vidéos, plaquette, stand...).

5. Identifier, faire émerger et accompagner les filières d'avenir

Enfin, l'Agence continuera en 2026 d'assurer son rôle d'**observatoire stratégique** du territoire, en :

- 1) **identifiant et accompagnant** les signaux faibles (data, usages émergents du numérique, ...),
- 2) **soutenant les filières identitaires de Caen la mer** (santé, nucléaire, numérique, équine, mer, agroalimentaire, bioéconomie...),
- 3) **valorisant les ressources locales** (algues, économie bleue, alimentation durable...).

Pour exemple :

- **Filière Intelligence artificielle**
Depuis deux ans, Caen la mer soutient fortement la filière IA, notamment à travers l'organisation du congrès annuel IA & Santé. Cet événement fédère près de 200 participants, permet la mise en relation étudiants-chercheurs-entreprises et offre aux étudiants en Master IA de l'Université de Caen l'opportunité de relever des défis proposés par les acteurs économiques du territoire. L'édition 2026 sera reconduite, renforcée et ouverte à d'autres établissements.

- **Filière Algues et économie bleue**
En 2026, le soutien de CLM pourrait se traduire par l'organisation d'un événement dédié, permettant de promouvoir projets, compétences, métiers et formations liés à cette thématique émergente.

- **Filière Data et usages numériques**
Depuis un an, Caen la mer accompagne la structuration d'un réseau professionnel autour de la data, en soutenant l'organisation de rencontres sectorielles. En 2026, l'objectif sera d'accélérer la fédération de cet écosystème et de favoriser les synergies entre entreprises, laboratoires et collectivités.

En 2026, l'Agence suivra activement la feuille de route mise en place par l'association **Normandie Numérique** qui ambitionne de renforcer la position de la région comme **territoire de référence en matière de transformation numérique, de souveraineté digitale et d'innovation territoriale**.

6. COLLECTER ET DIFFUSER L'INFORMATION

La mission de l'Agence en matière de veille et d'informations économiques a pour objectif une connaissance fine du territoire et du tissu économique de la Communauté urbaine. Elle se traduit par les différents axes suivants :

- **Une veille économique relative au tissu industriel et aux filières d'excellence ou émergentes.**
 - Destinée aux membres de l'équipe et aux élus, la "revue de presse" à destination interne permet à chacun de prendre connaissance des actualités de la vie des entreprises du territoire.
- **Le suivi des indicateurs économiques et la réalisation d'études.**
 - Une note trimestrielle sur l'évolution de l'emploi dans la Communauté urbaine est ainsi produite et diffusée au Président de Caen la mer, aux élus référents de la direction Développement économique ainsi qu'à l'équipe de Caen Normandie Développement.
 - Une analyse annuelle sur la surface foncière placée dans les ZA de la CU auprès des entreprises est réalisée et permet un suivi de la consommation foncière en zone d'activités ainsi qu'une analyse prospective des futurs besoins en foncier économique de la Communauté urbaine.
 - La centralisation et fourniture des indicateurs économiques publiés par des organismes nationaux (INSEE, Urssaf, France Travail...).
 - La réalisation d'études en partenariat. Ainsi, **en 2026, une grande analyse des emplois dans les zones d'activités de Caen la mer sera réalisée en partenariat avec l'INSEE.**

- **La production de notes sur les entreprises du territoire** à destination interne ou pour les élus référents du Développement économique ainsi que pour les cabinets du Président de Caen la mer et du Maire de Caen.

• **La gestion de la CRM de l'Agence qui recense :**

- La base des contacts et des entreprises du territoire. Indispensable à la réalisation des missions de l'agence, la connaissance du tissu économique et de ses acteurs (Dirigeants d'entreprises, référents communication ou RH...) permet, par exemple, des communications ciblées pour l'organisation des événements pilotés par Caen Normandie Développement ou encore de répondre aux besoins des services de la CU qui ont besoin de listes d'entreprises pour leurs projets...
- Un suivi des projets d'entreprises gérés par Caen Normandie Développement.
- L'organisation des événements pilotés par l'Agence.
- La centralisation des suivis des entreprises réalisés par les chargés de mission.

7. COMMUNIQUER – FAIRE SAVOIR – PROMOUVOIR

L'Agence est dotée d'un pôle communication qui assure la promotion de son activité dans un objectif de notoriété et de visibilité, en lien étroit avec la Communauté urbaine Caen la mer.

En 2026, les actions suivantes seront poursuivies :

- Promotion, communication et organisation des événements de l'agence et/ou coopération à l'organisation des manifestations pour lesquelles l'agence est partenaire : matinales entreprises Caen la mer, délégation We Are Normandy au salon VIVA TECHNOLOGY, présence au salon Business Expo Caen, les manifestations de l'association EPOPEA...
- Accompagnement de l'association EPOPEA Science & Innovation Park sur sa communication et la valorisation de la recherche et de l'innovation du territoire.
- Coopération au développement et à l'animation du marketing territorial CAEN NORMANDIE, sur les volets de l'économie, de l'innovation et de l'attraction des talents,

- Développement d'actions de relations presse, et suivi de celles menées en collaboration avec la Direction de la communication Caen la mer.
- Participation aux actions de relations publiques en lien avec Caen la mer.

En outre, des actions nouvelles seront engagées en 2026 :

- Promotion des pépinières d'entreprises au moyen d'un plan de communication repensé et multicanal (mise à jour des supports de promotion, création de contenus vidéos, rédaction de portraits « hébergés », kit d'accueil en pépinières, magazine interne ...).
- Gestion et développement de la communication digitale de l'Agence avec un axe fort en 2026 sur le déploiement de la nouvelle stratégie social media.
- Réflexion sur une refonte du site internet (rédaction d'un brief pour une refonte en 2027)
- Mise en place d'un suivi statistique du trafic du site internet, en le déléguant à un prestataire web (analyse, optimisation, ajustements en temps réel).
- Réflexion approfondie et analyse des pratiques sur le processus de la collecte et gestion de la donnée (optimiser l'impact de nos campagnes de communication / emailing en priorité) afin de déployer un processus efficace et durable, partagé en interne.
- Mise en œuvre d'actions de relations presse en faveur de la promotion économique du territoire (être à l'origine d'actions RP pour faire connaître et valoriser des acteurs économiques, innovants & scientifiques) et de son agence de développement économique.
- Etudier l'opportunité d'engager des actions médias (en régie publicitaires ou achats & sponsoring) au service de la promotion des actions de l'Agence et du territoire.

Enfin, sur le volet de l'attractivité territoriale, l'ambition de l'Agence est de mener des actions plus structurantes en local autour des axes suivants (selon la stratégie qui sera validée par la mission attractivité de Caen la mer) :

- Contribuer à la structuration d'un réseau des ambassadeurs économiques et participer à la conception d'une offre dédiée (animation, actions, outils...).
- Imaginer et proposer une rencontre annuelle à destination de ces ambassadeurs économiques afin de développer les interactions avec la mission attractivité.

IV – Orientations 2026 des recettes et dépenses de l'Agence

1. RECETTES 2026

Les recettes de fonctionnement de l'Agence sont issues essentiellement des deux contrats signés avec Caen la mer, et dont les montants seront stables en 2026 :

- **Une convention de prestations de service** destinée à financer l'ensemble des activités confiées par la Communauté urbaine à l'Agence, à l'exception de l'activité d'animation des pépinières d'entreprises et de gestion immobilière (traitée dans le 2^{ème} contrat). Le montant forfaitaire annuel de cette prestation a été fixé à 965 000€ HT, soit 1 158 000€ TTC.
- **Un marché public de service d'animation des pépinières d'entreprises et de gestion immobilière du patrimoine économique de Caen la mer.**
Ce marché public a été conclu en décembre 2023 pour un montant annuel forfaitaire de 795 000€ HT, soit 954 000 € TTC. Ce montant rémunère les prestations suivantes assurées par CND :
 - Mandat de gestion locale pour les 12 sites dédiés au développement économique
 - Encadrement des revenus localisés des 6 pépinières et hôtels d'entreprises
 - Prestation de service relative aux travaux courants d'entretien, de maintenance et de gestion courante des 6 pépinières et hôtels d'entreprises
 - Prestation de service relative à l'animation des pépinières et à l'accompagnement des entreprises hébergées

Les autres recettes sont constituées principalement des redevances, loyers et remboursements de frais payés par les entreprises hébergées dans les pépinières et hôtels d'entreprises précédemment cités, gérés par CND. Leur estimation reste toujours délicate, car les entrées et sorties d'entreprises sont régulières dans les pépinières. Pour 2026, il est estimé une recette de 575 000 € HT au titre des loyers et de 25 000 € HT au titre des remboursements de frais. Les tarifs des pépinières seront stables en 2026.

En ce qui concerne la section d'investissement, les recettes seront composées, comme chaque année, des dotations aux amortissements, des dépôts de garantie reçus et du report du résultat d'investissement cumulé.

2. DEPENSES 2026

Dépenses de fonctionnement

Le budget 2026 restera globalement stable par rapport à 2025.

Les charges de personnel, qui devraient s'établir autour d'1,1 M€ en 2026, constituent plus de 45% des dépenses de fonctionnement. L'évolution mécanique de la masse salariale sera absorbée par d'autres économies.

Les autres charges peuvent être décomposées en deux catégories :

Les charges liées à la gestion des pépinières d'entreprises

Composées des fluides, des dépenses d'entretien et d'équipement, de la maintenance, des locations mobilières, des assurances, des fournitures, des abonnements, des honoraires sur prestations extérieures, des affranchissements, ou encore des télécommunications, ces charges sont estimées en 2026 à 500 000 € HT.

Par ailleurs, l'intégralité des loyers encaissés par CND en 2026 sur les 6 pépinières d'entreprises sera reversé à CUM. Ce reversement, qui sera comptabilisé en dépense au budget de CND, est estimé à 600 000 € HT pour l'année 2026.

Les charges hors pépinières

Constituées de frais de fonctionnement et de charges d'activité (communication, salons, événements...), les charges hors pépinières devraient être stables en 2026, à hauteur de 250 000 € HT. Elles financent les missions suivantes :

- Développement, prospective foncière, accompagnement des entreprises
- Enseignement supérieur, recherche et innovation
- Emploi et Économie Sociale et Solidaire
- Fonctions Supports (communication et marketing, veille et observatoire économique, administration et finances)

Dépenses d'investissement

En ce qui concerne la section d'investissement, les dépenses seront composées comme chaque année :

- Des achats de matériel informatique et mobilier) et logiciels pour l'équipe de CND.
- Des différentes dépenses d'investissement nécessaires pour l'entretien et l'équipement des bâtiments hébergeant les pépinières et hôtels d'entreprises.
- De l'amortissement des subventions d'investissement.
- Du remboursement des dépôts de garantie.

PREFECTURE DU CALVADOS

22 JAN. 2026

COURRIER

Date de convocation : 08/01/2026

Le Conseil d'administration de Caen Normandie Développement s'est réuni sous la présidence de Monsieur Dominique GOUTTE, Président, dans les locaux de la Communauté Urbaine Caen la mer, 16 rue Rosa Parks - Caen le **jeudi 15 janvier 2026 à 18h**.

Nombre de membres en exercice	28
Nombre de membres présents	12
Nombre de votants	18

Présents : Houssem ASSADI – Rémy COLAPRETE – Stéphane DUHOUX – Florian FAUDAIS – Jean FERGON – Dominique GOUTTE – Franck GUÉGUÉNIAT – Béatrice GUIGUES – Pierre JENNY – Morgane MARTI – Yves RÉGNIER – Béatrice TURBATTE

Absents représentés : Romain BAIL – Philippe BISSAY – Nathalie DONATIN – Amandine FRANCOIS GOGUILLON – Nicolas JOYAU – Marc POTTIER

Absents : Lamri ADOUI – Serge BOUFFARD – Pascal ESNOUF – Christian LE BAS – Boris LEMARQUANT – Mickaël MARIE – Myriam MOUCHEL LETTELIER – Amedi NACER – Lionel RIVOIRE – Rodolphe THOMAS

N° CA-26-01-15-02 – ACCORD DE PARTENARIAT STRATEGIQUE PROJET CYRCE

La présente convention a pour but de déterminer les modalités de l'accord de partenariat entre les partenaires du projet CYRCE (CYberRCaEn).

Le projet CYRCE est financé dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Compétences et métiers d'avenir (CMA) volet cybersécurité mis en place par l'État dans le cadre de France 2030 et dont la gestion a été confiée à l'Agence nationale de la recherche (ANR).

Il s'appuie sur le diagnostic établi dans le cadre de la stratégie nationale d'accélération pour la cybersécurité qui priorise la formation des plus jeunes et des professionnels aux métiers de la cybersécurité. Les objectifs de CYRCE sont les suivants :

- Augmenter significativement le nombre de techniciens et techniciennes mais aussi d'informaticiens et d'informaticiennes spécialistes en cybersécurité
- Former des non-spécialistes pour répondre aux enjeux globaux en matière de cybersécurité
- Sensibiliser largement aux enjeux de la cybersécurité et ancrer dans la population les bonnes pratiques d'hygiène informatique

Pour la mise en œuvre du projet, l'**Université de Caen Normandie** coordonne un consortium d'acteurs caennais et normands. L'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen (**ENSICAEN**) et l'Agence régionale de l'orientation et les métiers (**AROM**) en tant que coordinateurs opérationnels sont impliquées dans le pilotage de plusieurs actions de formation et de communication.

Afin d'accompagner et d'orienter au mieux la mise en œuvre, le projet associe également en son sein en tant que « **partenaires** » : les services spécialisés du groupement de Gendarmerie du Calvados, **Caen Normandie Développement**, la Région Normandie, Normandie Numérique, le CLUSIR, NORMANDIGITAL, le CYBER CERCLE, Normandie Aérospace (NAE), la Chambre des métiers et de l'artisanat Normandie, et Normand'e-santé (NeS).

Le projet « CYRCE » se déroule du 01/01/2024 au 31/12/2028.

Dans l'accord de partenariat stratégique CYRCE annexé à cette délibération, Caen Normandie Développement, aux côtés des 12 autres partenaires (dont l'ANR), s'engage à :

- Apporter son expertise scientifique, technique et pédagogique pour faciliter le déploiement des Actions, notamment via l'intervention dans les formations visées par le Projet ;
- Participer activement à la mise en œuvre et à la promotion des formations, en mobilisant ses réseaux professionnels et académiques ;
- Faire les meilleurs efforts pour participer à la communication sur le Projet ;
- Favoriser la professionnalisation des étudiantes et étudiant inscrits dans les différentes formations en proposant des stages et des alternances ;
- Collaborer étroitement avec les partenaires opérationnels pour identifier les besoins des entreprises et adapter les programmes de formation en conséquence, notamment via la participation aux conseils de perfectionnement des formations.
- Favoriser le déploiement de l'offre de formation continue par le conseil, la communication de l'offre, et le cas échéant la participation aux programmes de formation.

La gouvernance du Projet s'appuie sur un Comité Stratégique composé d'un représentant de chaque partenaire signataire de la convention de partenariat stratégique CYRCE. Le Comité Stratégique est présidé par le Responsable du projet (Université de Caen Normandie).

Caen Normandie Développement s'engage à être présent lors des Comités stratégiques qui se réunissent au moins deux (2) fois par an, sur invitation du Responsable du Projet.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'accord de partenariat stratégique du projet CYRCE et les termes énoncés dans l'annexe ci-jointe,
- **AUTORISE** le Directeur, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : 18 pour 0 contre 0 abstention

Transmis à la Préfecture le 22/01/2026

Publié en ligne le 22/01/2026

Exécutoire le 22/01/2026



Le Président
Dominique GOUTTE

PREFECTURE DU CALVADOS

22 JAN. 2026

COURRIER

ACCORD DE PARTENARIAT STRATÉGIQUE

--

PROJET CYRCE

Entre les soussignés :

L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE, dont le siège est situé Esplanade De La Paix, 14032 CAEN Cedex 1

Représentée par son Président, Monsieur Lamri ADOULI, dûment habilité à cet effet
Ci-après désignée « **L'Université de Caen Normandie** » ou « **Unicaen** » ou « **Coordinateur** » ou « **Chef de file** »

--

AGENCE REGIONALE DE L'ORIENTATION ET DES METIERS DE NORMANDIE – L'Agence,
Etablissement Public à but non lucratif, dont le siège est situé à 115 Boulevard de l'Europe, 76100 ROUEN,
Représentée par son Directeur, Monsieur Denis LEBOUCHER, dûment habilité à cet effet,
Ci-après désignée « **AROM** »,

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS DE CAEN – ENSICAEN, Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), dont le siège est situé 6, Boulevard Maréchal Juin, CS 45053, 14050 CAEN, Cedex 4,
Représentée par son Directeur, Monsieur Gilles BAN, dûment habilité à cet effet,
Ci-après désignée « **ENSICAEN** »,

Ci-après dénommées collectivement les « **Partenaires** » ou « **Partenaires opérationnels** » et individuellement le « **Partenaire** » ou le « **Partenaire opérationnel** »

CAEN NORMANDIE DÉVELOPPEMENT, Etablissement public à but non lucratif, Agence de développement économique de la Communauté urbaine Caen la mer, dont le siège est situé 19 avenue Pierre Mendès, 14027 CAEN Cedex 9,
Représenté(e) par son Président, Monsieur Dominique GOUTTE, dûment habilité à cet effet,
Ci-après désigné(e) « **CAEN NORMANDIE DEVELOPPEMENT** » ou « **CAENDEV** »

REGION NORMANDIE, Collectivité territoriale d'administration publique générale, dont le siège est situé à Abbaye-aux-Dames Place Reine Mathilde CS 50523 – 14035 Caen Cedex 1,
Représentée par son Président, Monsieur Hervé MORIN, dûment habilité à cet effet,
Ci-après désignée « **La Région Normandie** »,

GENDARMERIE NATIONALE - GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DU CALVADOS, 29 avenue du 43ème régiment d'artillerie – 14000 Caen

Accord de partenariat stratégique – Projet CYRCE

Représentée par son commandant de groupement, colonel David CAZIMAJOU, dûment habilité à cet effet, ci-après désigné « **GROUPEMENT DE GENDARMERIE DU CALVADOS** » ou « **GGD14** »

CLUB DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION EN RÉGION NORMANDIE - CLUSIR NORMANDIE, Association loi 1901, dont le siège est situé 91 Rue Basse, 14 000 CAEN.
Représenté par son Président, Fabian RICHARD, dûment habilité à cet effet,
Ci-après désigné « **CLUSIR Normandie** » ou « **CLUSIR** »

NORMANDIGITAL – RÉSEAU NORMAND DES PROFESSIONNELS DU NUMÉRIQUE, Association loi 1901, dont le siège est situé Esplanade de l'Europe – BP 1410 – 76067 LE HAVRE Cedex,
Représenté par son Président, Jean-Pierre HOELLARD, dûment habilité à cet effet,
Ci-après désigné « **Normandigital** »

CYBER CERCLE, SAS, dont le siège est situé DSNum 92 Cours Lafayette 69003 LYON
Représenté par sa Présidente, Bénédicte PILLET, dûment habilitée à cet effet,
Ci-après désigné « **Cyber Cercle** »

NORMANDIE AEROSPACE - NAE, Association loi 1901, dont le siège est situé à Technopôle du Madrillet Bât. CRIANN 745, Av. de l'Université 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY,
Représentée par son Président, Philippe EUDELIN, dûment habilité à cet effet,
Ci-après désignée « **NAE** »,

NORMANDIE NUMÉRIQUE, Association loi 1901, dont le siège est situé 72 rue de la République, 76140 Le Petit Quevilly, représentée par son Coprésident, Christophe ROSENBERGER, dûment habilité à cet effet,
Ci-après désignée « **Normandie Numérique** »,

CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT – NORMANDIE, Etablissement public administratif, dont le siège est situé 2 rue Claude Bloch CS 15205 – 14074 CAEN Cedex 5,
représentée par son Président, Christophe DORE, dûment habilité à cet effet,
Ci-après désignée « **CMA NORMANDIE** » ou « **CMA** »

NORMAND'E-SANTÉ, Groupement de coopération sanitaire, dont le siège est situé 10 rue des compagnons, 14000 Caen, représenté par son président, Olivier ANGOT, dûment habilité à cet effet,

Ci-après désignée « **Normand'e-santé** » ou « **Nes** »

.....

Ci-après dénommées collectivement par les « **Partenaires** » ou « **Parties** » et individuellement le « **Partenaire** » ou la « **Partie** »

Accord de partenariat stratégique – Projet CYRCE

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

La cybersécurité est un enjeu majeur de développement économique du territoire normand. De nombreuses entreprises du secteur sont implantées en Normandie et fédérées autour d'associations spécialisées (CLUSIR, Normandigital). Cette dynamique issue d'une stratégie autour de l'intelligence économique et stratégique se concrétise par de nombreuses actions : adoption par le Conseil Régional d'une feuille de route « Normandie Cyber@ 2022-2024 », création du premier CSIRT régional (Centre de réponses à incidents cyber), opéré par son Agence de Développement, l'AD Normandie, et en partenariat avec l'ANSSI, création d'un campus cyber territorial, en lien avec le Campus national, insertion de la cybersécurité au sein de sa Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3), projets comme le DATALAB, autour de la gestion de la donnée, dispositifs comme la Charte Cybersécurité régionale.

Les sujets liés à la formation occupent une place centrale dans cette dynamique régionale. Une première enquête menée par l'AD Normandie auprès des entreprises normandes fait état d'un besoin de formation très largement partagé (70 % des entreprises consultées, 85 % pour ce qui est des ETI).

Compte tenu de la **complémentarité des Parties dans le domaine de la cybersécurité, de la formation et de l'orientation**, et considérant l'intérêt commun des Parties pour le développement durable des connaissances et compétences en cybersécurité, les Parties conviennent par cet accord de partenariat stratégique (ci-après désigné « Accord ») **des modalités de coopération pour la réussite du projet CYRCE** (Campus caennais de cybersécurité) (ci-après désigné le « **Projet** » ou « **CYRCE** »)

Le Projet, porté et déposé par l'Université de Caen Normandie en tant que chef de file, en collaboration avec l'ENSICAEN et l'AROM poursuit 7 objectifs principaux (ci-après désignés « **Action(s)** ») :

1. **Action 1** : adapter et développer l'offre de formation initiale spécialisée en cybersécurité
2. **Action 2** : créer une offre de formation tout au long de la vie spécialisée en cybersécurité
3. **Action 3** : former tous les étudiants et étudiantes de l'enseignement supérieur aux enjeux de la cybersécurité – formation de non spécialistes et sensibilisation de masse
4. **Action 4** : modifier l'image de la filière cybersécurité ;
5. **Action 5** : rendre l'offre lisible et attractive pour les jeunes (en particulier auprès du public féminin)
6. **Action 6** : construire un lien fort avec le monde professionnel
7. **Action 7** : lier en partie les actions de formation aux enjeux de la recherche

Les Partenaires conviennent de ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le présent accord a pour objet de définir les modalités de collaboration entre les Partenaires en vue de soutenir la mise en œuvre des actions du Projet CYRCE.

Article 2 : Documents applicables

L'Accord est constitué des documents suivants :

- Le présent document, et ses éventuels avenants,
- L'annexe 1 : Présentation des actions du Projet CYRCE

Article 3 : Engagements des Partenaires

1. **L'Université de Caen Normandie**, en tant que chef de file, s'engage à :
 - Convoquer le Comité Stratégique et en assurer le secrétariat.
 - Veiller à favoriser l'échange d'informations entre les Parties dans le cadre du Projet ;
2. **L'Université de Caen Normandie, l'ENSICAEN et l'AROM**, en tant que coordinateur et partenaires opérationnels, s'engagent à :
 - Faire tous leurs efforts pour participer à la réalisation des Actions au sein desquelles ils sont engagés ;
 - Préparer pour les Comités Stratégiques un état d'avancement des Actions réalisées ;
3. **Les Partenaires** s'engagent à :
 - Apporter leur expertise scientifique, technique et pédagogique pour faciliter le déploiement des Actions, notamment via l'intervention dans les formations visées par le Projet ;
 - Participer activement à la mise en œuvre et à la promotion des formations, en mobilisant leurs réseaux professionnels et académiques ;
 - Faire leurs meilleurs efforts pour participer à la communication sur le Projet ;
 - Favoriser la professionnalisation des étudiants et étudiants inscrits dans les différentes formations en proposant des stages et des alternances ;
 - Collaborer étroitement avec les partenaires opérationnels pour identifier les besoins des entreprises et adapter les programmes de formation en conséquence, notamment via la participation aux conseils de perfectionnement des formations.
 - Favoriser le déploiement de l'offre de formation continue par le conseil, la communication de l'offre, et le cas échéant la participation aux programmes de formation.

Article 4 : Entrée d'un nouveau Partenaire

L'accueil d'un nouveau membre au sein du présent Accord fait l'objet d'une délibération du Comité Stratégique.

Article 5 : Gouvernance

La gouvernance du Projet s'appuie sur un Comité Stratégique - dont les modalités de réunion sont décrites ci-après - ainsi qu'un Comité Technique et des Comités de pilotage internes, réunissant le Chef de file et les partenaires opérationnels, dont les modalités de réunion et de prise de décision sont décrites dans l'Accord de consortium signé en date du 27 août 2025.

5.1 Composition du comité stratégique

Le Comité Stratégique est composé d'un représentant de chaque structure signataire du présent accord.

Le Comité Stratégique aura la possibilité de s'adjoindre, en tant que membres invités, des personnalités reconnues pour leur compétence et leur expertise.

Le Comité Stratégique est présidé par le Responsable du projet.

5.2 Missions

Le Comité Stratégique a un rôle consultatif et d'appui au projet.

Le Comité Stratégique du projet CYRCE :

- participe à la définition de l'orientation stratégique et scientifique du Projet ;
- est informé de l'avancement et de la réalisation des Actions ;
- propose des éventuelles modifications à apporter aux Actions ;
- délibère sur l'entrée d'un nouveau membre dans le présent accord.

5.3 Modalités de réunion

Le Comité Stratégique se réunit au moins deux (2) fois par an, sur invitation du Responsable du Projet.

Sauf urgence, le Responsable du Projet adresse l'ordre du jour aux membres du Comité Stratégique au moins quinze jours avant la réunion. Si l'une des Parties souhaite ajouter un point à l'ordre du jour, sa demande devra être adressée au moins sept jours avant la tenue du Comité Stratégique.

Les réunions du Comité Stratégique font l'objet de comptes-rendus rédigés par le Coordinateur et transmis à chacune des Parties dans les quinze jours suivant la date de la réunion.

Article 6 : Communication et informations confidentielles

Conformément à l'article 4 du présent Accord, les Partenaires s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour promouvoir le Projet dans sa globalité et les actions qui en découlent. Notamment, les Partenaires conviennent :

- de se tenir régulièrement informés des manifestations (colloques, journées portes ouvertes, etc.) qu'ils organisent et qui sont susceptibles d'intéresser les membres du présent Accord ;
- de faciliter l'échange entre eux par la désignation d'un correspondant pour la communication au sein de leur structure.

Chacune des Parties s'interdit de divulguer à des Tiers, sous quelque forme que ce soit, des Informations Confidentielles et des informations relatives aux résultats obtenus par l'autre Partie, et dont elle aurait connaissance dans le cadre d'une action commune préalablement concertée et dans le cadre de l'Accord, sans accord préalable et écrit.

Article 7 : Durée

Le présent accord prend effet rétroactivement au 1er janvier 2024, et est conclu pour une durée de cinq (5) ans.

Article 8 : Dispositions générales

Tous les partenaires signataires peuvent se retirer du présent Accord en informant par écrit le Coordinateur au moins deux mois avant la date effective de sortie. Cette notification peut être effectuée :

- Par mail à l'adresse suivante : dapac-sps@unicaen.fr ;
- ou par courrier à Université de Caen Normandie · DAPAC · Esplanade de la Paix · CS 14032 · 14032 Caen cedex 5

Le retrait d'un membre n'affecte pas la validité de l'accord pour les autres membres. Les obligations de confidentialité du partenaire sortant restent en vigueur pour une période de 5 ans après la date de sortie.

PRÉFECTURE DU CALVADOS

22 JAN. 2026

COURRIER

Fait à Caen, en 13 exemplaires

Pour l'Université de Caen

Lami ADOUL
Président de l'Université de Caen
Le

Accord de partenariat stratégique – Projet CYRCE

Fait à

, en 13 exemplaires

Pour l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers (l'Agence)

Denis LEBOUCHER
Directeur général
Le

Accord de partenariat stratégique – Projet CYRCE

Fait à

, en 13 exemplaires
Pour l'ENSICAEN

Fait à

, en 13 exemplaires
Pour CAEN NORMANDIE DÉVELOPPEMENT

Gilles BAN
Directeur général
Le

Dominique GOUTTE
Président
Le

Fait à

, en 13 exemplaires

Pour **La Région Normandie**

Hervé MORIN
Président
Le

Fait à

, en 13 exemplaires

Pour **GROUPEMENT DE GENDARMERIE DU CALVADOS**

Colonel David CAZIMAJOU
Commandant de groupement
Le

Fait à

, en 13 exemplaires

Pour **CLUSIR Normandie**

Fabian RICHARD
Président
Le

Fait à

, en 13 exemplaires

Pour **NORMANDIGITAL**

Jean-Pierre HOELLARD
Président
Le

Fait à

, en 13 exemplaires

Pour **CYBER CERCLE**

Bénédicte PILLET
Présidente
Le

Fait à

, en 13 exemplaires

Pour **NORMANDIE AEROSPACE**

Philippe EUELINE
Président
Le

Fait à

, en 13 exemplaires

Pour **NORMANDIE NUMÉRIQUE**

Christophe ROSENBERGER
Coprésident
Le

Fait à

, en 13 exemplaires

Pour **CMA NORMANDIE**

Christophe DORE
Président
Le

Fait à

, en 13 exemplaires

Pour **NORMAND'E-SANTÉ**

Olivier ANGOT
Président
Le

Accord de partenariat stratégique – Projet CYRCE

Annexe 1 : Actions du projet CYRCE					
1.1 ANNEXE 2 – ENGAGEMENT TECHNIQUE DES PARTIES					
A Description	Diplôme concerné	Action	UNICAEN	ENSCAEN	AROM
A Formation des spécialistes	BUT Roboteur et télécommunication	Augmentation des capacités du parcours cybersécurité			
	Master Cybersécurité	Création d'un master « Cybersécurité » en alternance			
	Diplôme d'ingénieur	Création de nouvelles options et augmentation des capacités			
	Master Droit du numérique	Création d'un parcours droit de la cybersécurité et augmentation des capacités			
	DU Droit et management de la cybersécurité	Création du DU Droit et management de la cybersécurité			
	BUT Méiers du multimédia et de l'Internet	Formation continue en cybersécurité			
	Diplôme d'ingénieur ESN	Renforcement du cadre cybersécurité des parcours développement web			
		Maîtrise : création et diffusion de modules de formation à la sécurité économique et numérique			
		Ecoles doctorales			
B Formation et sensibilisation de jeunes spécialistes	Licences et/ou économie gestion	Création de modules de sensibilisation en licence			
	Diplômes d'ingénieurs ENSICAEN	Création d'une formation des formateurs			
		Création de cours de sensibilisation pour les élèves de l'ENSCAEN			
C Lutte contre les cybermenaces, pour une meilleure adéquation avec les besoins des entreprises et de la recherche		Création et diffusion d'un jeu sérieux			
		Création d'une exposition interactive « Tableau de peñes » de malis de peñes			
		Création d'un atelier de co-création des codes : « challenger l'image de la filière auprès des jeunes et du grand public			
		Actions de communication innovantes et interactives en immersion			
		Actions de mise en relation « cyberlink »			
		Recrutement de 5 contrats doctoraux			
		Création d'un campus d'été normand de la cybersécurité			

Date de convocation : 08/01/2026

Le Conseil d'administration de Caen Normandie Développement s'est réuni sous la présidence de Monsieur Dominique GOUTTE, Président, dans les locaux de la Communauté Urbaine Caen la mer, 16 rue Rosa Parks - Caen le **jeudi 15 janvier 2026 à 18h**.

Nombre de membres en exercice	28
Nombre de membres présents	12
Nombre de votants	18

Présents : Houssem ASSADI – Rémy COLAPRETE – Stéphane DUHOUX – Florian FAUDAIS – Jean FERGON – Dominique GOUTTE – Franck GUÉGUÉNIAT – Béatrice GUIGUES – Pierre JENNY – Morgane MARTI – Yves RÉGNIER – Béatrice TURBATTE

Absents représentés : Romain BAIL – Philippe BISSAY – Nathalie DONATIN – Amandine FRANCOIS GOGUILLON – Nicolas JOYAU – Marc POTTIER

Absents : Lamri ADOUI – Serge BOUFFARD – Pascal ESNOUF – Christian LE BAS – Boris LEMARQUANT – Mickaël MARIE – Myriam MOUCHEL LETTELIER – Amedj NACER – Lionel RIVOIRE – Rodolphe THOMAS

N° CA-26-01-15-03 – INFORMATION SUR L'UTILISATION DES CREDITS POUR DEPENSES IMPREVUES

L'article L2322-1 du CGCT prévoit que le Conseil d'administration peut porter au budget, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, un crédit pour dépenses imprévues. Ces crédits sont destinés à permettre à l'exécutif de faire face à une urgence pour engager, liquider et mandater une dépense non inscrite initialement au budget.

Lorsque le crédit pour dépenses imprévues est employé par l'exécutif, l'article L2322-2 du CGCT prévoit que l'exécutif doit rendre compte de l'emploi de ce crédit à la première séance du Conseil d'administration qui suit.

Ainsi, le Président de Caen Normandie Développement rend compte au Conseil d'administration de l'utilisation en décembre 2025 par la directrice d'un crédit de 80 000 € HT inscrits au chapitre 022 afin d'alimenter au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » le compte 658 « Charges diverses de gestion courante », sur l'exercice 2025.

En effet, les recettes locatives encaissées par Caen Normandie Développement en 2025 auprès des entreprises hébergées en pépinières ont été supérieures aux prévisions budgétaires.

Ces recettes doivent être début 2026 remboursées à Caen la mer dans le cadre du mandat de gestion immobilière, il est donc nécessaire pour effectuer ce reversement d'augmenter les crédits inscrits au compte 658.

VU les articles L2322-1 et L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire M4,
VU le budget primitif 2025 de Caen Normandie Développement,

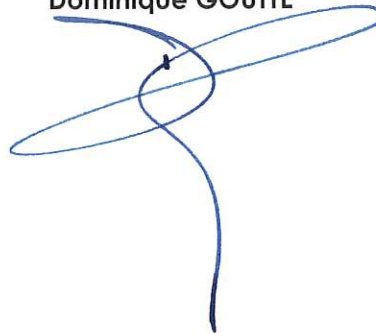
Le Conseil d'administration après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'utilisation des crédits des dépenses imprévues comme indiqué ci-dessus,

Vote : 18 pour, 0 contre, 0 abstention

Transmis à la Préfecture le 22/01/2026
Publié en ligne le 22/01/2026
Exécutoire le 22/01/2026

**Le Président,
Dominique GOUTTE**



PREFECTURE DU CALVADOS

22 JAN. 2026

COURRIER

Date de convocation : 08/01/2026

Le Conseil d'administration de Caen Normandie Développement s'est réuni sous la présidence de Monsieur Dominique GOUTTE, Président, dans les locaux de la Communauté Urbaine Caen la mer, 16 rue Rosa Parks - Caen le **jeudi 15 janvier 2026 à 18h**.

Nombre de membres en exercice	28
Nombre de membres présents	12
Nombre de votants	18

Présents : Houssem ASSADI – Rémy COLAPRETE – Stéphane DUHOUX – Florian FAUDAIS – Jean FERGON – Dominique GOUTTE – Franck GUÉGUÉNIAT – Béatrice GUIGUES – Pierre JENNY – Morgane MARTI – Yves RÉGNIER – Béatrice TURBATTE

Absents représentés : Romain BAIL – Philippe BISSAY – Nathalie DONATIN – Amandine FRANCOIS GOGUILLON – Nicolas JOYAU – Marc POTTIER

Absents : Lamri ADOUI – Serge BOUFFARD – Pascal ESNOUF – Christian LE BAS – Boris LEMARQUANT – Mickaël MARIE – Myriam MOUCHEL LETTELIER – Amedj NACER – Lionel RIVOIRE – Rodolphe THOMAS

N° CA-26-01-15-04 CONVENTION D'ETUDE PARTENARIALE AVEC L'INSEE

La présente convention a pour but de déterminer les modalités de l'accord de partenariat entre Caen Normandie Développement et l'Insee pour l'étude sur la caractérisation des Zones d'Activités Économiques (ZAE) de Caen la mer.

Définies par la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021, les ZAE sont aménagées et gérées par l'EPCI sur lequel elles sont implantées. Au sein de la Communauté urbaine de Caen la mer, les ZAE concentrent plus de la moitié de l'emploi privé. La connaissance fine de l'emploi présent au sein de ces zones et des caractéristiques des personnes qui y travaillent revêt donc une certaine importance pour Caen la mer, et en particulier pour Caen Normandie Développement, qui accompagne les projets d'implantation et de développement des entreprises sur le territoire.

Par ailleurs, l'Insee a pour mission d'éclairer le débat public et d'accompagner les acteurs publics locaux dans la mise en œuvre des politiques publiques dont ils ont la responsabilité. L'Insee dispose à cet effet de données fines sur les établissements et les salariés, ainsi que les non-salariés, lesquelles permettent d'analyser en détail et de manière longitudinale les caractéristiques des ZAE.

Au regard de l'intérêt partagé pour ces enjeux, Caen Normandie Développement et l'Insee s'engagent donc dans la réalisation, en commun, d'une étude sur ce sujet. Le partenariat vise

à caractériser les ZAE de Caen la mer ainsi qu'à les replacer dans le contexte économique de la Communauté urbaine.

L'étude traitera donc des zones d'activités économiques présentes sur le territoire de la CU Caen la Mer en les caractérisant en termes d'emplois (volume, secteur, taille des établissements, caractéristiques des emplois et des salariés,). Une comparaison avec le reste de l'emploi de la CU sera abordée afin de replacer l'analyse des ZAE dans le contexte économique dans lequel elles s'inscrivent.

Les travaux donneront lieu à :

- 1) Une étude de 4 pages rédigée conjointement par les partenaires, publiée en avril 2026;
- 2) Un document de travail comportant des tableaux complémentaires non publiés remis par l'Insee à Caen Normandie Développement en avril 2026 ;
- 3) Si les deux partenaires le jugent nécessaire, une présentation publique des résultats qui peut prendre la forme d'une conférence de presse.

Le coût total de l'opération s'élève à 43 682 €. Compte tenu de la participation de chaque partenaire aux coûts internes (moyens humains) et aux coûts externes, et afin d'équilibrer les contributions respectives, Caen Normandie Développement versera à l'Insee la somme de 5 427 €.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré,

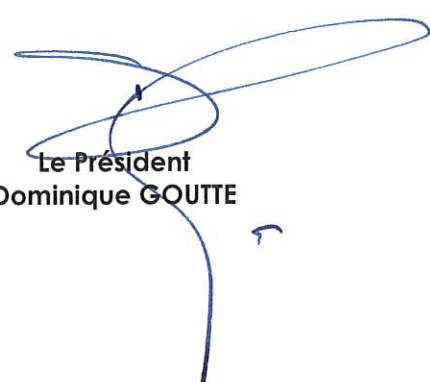
- **APPROUVE** l'accord partenarial avec l'Insee et les termes énoncés dans l'annexe ci-jointe,
- **AUTORISE** le Directeur, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : 18 pour, 0 contre, 0 abstention

Transmis à la Préfecture le 22/01/2026

Publié en ligne le 22/01/2026

Exécutoire le 22/01/2026



Le Président
Dominique GOUTTE

PREFECTURE DU CALVADOS

22 JAN. 2026

COURRIER



Convention de partenariat relative à une étude sur la caractérisation des Zones d'Activités Économiques (ZAE) de Caen la Mer

N°

Entre

Le Ministère de l'Économie, des Finances et de la souveraineté industrielle et numérique représenté par Monsieur François-Pierre GITTON, Directeur régional de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques de Normandie, dont le siège se situe au 5 rue Claude Bloch, 14 024 BP 95127 Caen Cedex,

Ci-après dénommé « l'Insee »,

d'une part,

et

Caen Normandie Développement, représenté par Madame Éléonore PLANTET, sa directrice, dont le siège se situe au 19 avenue Pierre Mendès France, 14000 Caen,

Ci-après dénommé (e) « Caen Normandie Développement »,

d'autre part,

Conjointement désignés les « partenaires ».

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Définies par la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021, les Zones d'Activités Économiques (ZAE) sont aménagées et gérées par l'EPCI sur lequel elles sont implantées. Au sein de la Communauté Urbaine de Caen la Mer, les ZAE concentrent plus de la moitié de l'emploi privé. La connaissance fine de l'emploi présent au sein de ces zones et des caractéristiques des personnes qui y travaillent revêt donc une certaine importance pour Caen la mer, en particulier pour son agence de développement économique, Caen Normandie Développement, qui accompagne les projets d'implantation et de développement des entreprises sur le territoire.

Par ailleurs, l'Insee a pour mission d'éclairer le débat public et d'accompagner les acteurs publics locaux dans la mise en œuvre des politiques publiques dont ils ont la responsabilité. L'Insee dispose à cet effet de données fines sur les établissements et les salariés, ainsi que les non-salariés, lesquelles permettent d'analyser en détail et de manière longitudinale les caractéristiques des zones d'activités économiques.

Convention n°	«	Caractérisation des Zones d'Activités Économiques (ZAE) de Caen la Mer	»
Paraphes		Insee	Caen Normandie Développement

Au regard de l'intérêt partagé pour ces enjeux, Caen Normandie Développement et l'Insee s'engagent donc dans la réalisation, en commun, d'une étude sur ce sujet.

La présente convention relève de la coopération public-public prévue par l'article L 2511-6 du Code de la commande publique.

Article 1 - Objet de la convention

L'Insee et Caen Normandie Développement s'engagent à réaliser, en partenariat, une étude sur les zones d'activités économiques (ZAE) de Caen la Mer afin de les caractériser, et de les replacer dans le contexte économique de la communauté urbaine de Caen la Mer. Chaque partenaire apporte sa contribution dans le respect de ses missions et de ses compétences. L'Insee publie l'étude et participe, à ce titre, à sa mission d'information générale.

La présente convention définit les conditions administratives, juridiques, financières et techniques du partenariat entre l'Insee et Caen Normandie Développement.

Article 2 - Pilotage des travaux

Les travaux s'inscrivent dans une démarche de projet. À cette fin, un comité de pilotage est mis en place. Lors de réunions régulières, il examine, oriente et valide la réalisation de chaque étape du projet selon le calendrier prévisionnel figurant en annexe ; il arrête le contenu de la publication finale.

Le comité de pilotage est constitué :

- pour l'Insee
de la cheffe de la division Études et Partenariat « Collectivités Territoriales », du chef de projet concerné, des chargés d'études de l'équipe projet ;
- pour Caen Normandie Développement
du chargé d'études et veille stratégique.

D'autres experts pourront également être associés aux travaux en tant que de besoin.

Article 3 - Contenu de l'étude

L'étude traitera des zones d'activités économiques présentes sur le territoire de la CU Caen la Mer en les caractérisant en termes d'emplois (volume, secteur, taille des établissements, caractéristiques des emplois et des salariés,...). Une comparaison avec le reste de l'emploi de la CU sera abordée afin de replacer l'analyse des ZAE dans le contexte économique dans lequel elles s'inscrivent.

Le contenu détaillé de l'étude, ainsi que la méthodologie et les sources utilisées sont décrits dans l'annexe technique.

Article 4 - Livrables et calendrier prévisionnel des travaux

Les travaux donneront lieu à :

- 1) une étude de 4 pages rédigée conjointement par les partenaires, publiée en avril 2026 ;
- 2) un document de travail comportant des tableaux complémentaires non publiés remis par l'Insee à Caen Normandie Développement en avril 2026 ;
- 3) la publication d'un communiqué de presse et de posts valorisant la publication sur le fil X de l'Insee Normandie ;
- 4) si les deux partenaires le jugent nécessaire, une présentation publique des résultats qui peut prendre la forme d'une conférence de presse.

Le calendrier prévisionnel détaillé des travaux et la répartition des tâches figurent dans l'annexe technique.

Article 5 - Dispositions éditoriales

L'étude sera publiée dans la ligne éditoriale de l'Insee dans la collection Insee Analyses Normandie.

La publication portera les logos des partenaires.

La rédaction en chef sera assurée par l'Insee.

Le directeur de la publication sera le directeur régional de l'Insee.

La publication sera mise en ligne sur le site internet de l'Insee.

Elle sera consultable et téléchargeable gratuitement.

Article 6 - Protection juridique des données

Les partenaires s'engagent à souscrire aux obligations résultant de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (règlement général sur la protection des données).

Article 7 - Propriété et utilisation des données

Chaque partenaire reste titulaire des droits de propriété intellectuelle qu'il détient sur ses propres données ainsi que les outils et méthodes originales qu'il crée.

Après la publication de l'étude, les données échangées entre les partenaires peuvent être utilisées par chaque partenaire sous sa propre responsabilité. L'utilisation est toutefois subordonnée au respect de l'intégrité de l'information et des données, à la mention de la source et aux obligations mentionnées à l'article « Protection juridique des données ».

Ces dispositions ont une portée d'ordre général et demeurent applicables au-delà de la durée de la présente convention.

Article 8 - Coûts et financement

Le coût total de l'opération définie dans la présente convention s'élève à 43 682 €.

La valorisation financière des travaux réalisés par l'Insee dans le cadre de la présente convention n'est soumise ni à la TVA ni à quelque taxe d'aucune sorte.

Le détail des coûts et des contributions respectives des partenaires figure dans l'annexe financière.

Compte tenu de la participation de chaque partenaire aux coûts internes (moyens humains) et aux coûts externes, et afin d'équilibrer les contributions respectives, Caen Normandie Développement versera à l'Insee la somme de **5 465 €**.

Article 9 - Modalités de règlement

La somme due à l'Insee par Caen Normandie Développement, soit **5 427 €**, fera l'objet d'un versement unique à la parution de la publication, prévue en avril 2026.

Coordonnées des personnes ou des services assurant le suivi financier de cette convention :

Partenaire	Nom de la personne ou désignation du service	Téléphone	Adresse mail
Caen Normandie Développement	Romain Chevalier – Directeur adjoint	02 31 08 12 61	r.chevalier@caenlamer.fr
Insee	Direction générale de l'Insee Section des recettes non fiscales	01 87 69 51 80 01 87 69 51 79	dg75-recettes-non-fiscales-insee@insee.fr

Caen Normandie Développement recevra un titre de perception (TP) par courrier ou via la plateforme Chorus-Pro. Le règlement interviendra par virement auprès de la Direction départementale des finances publiques de l'Essonne chargée du recouvrement sur le compte dont les coordonnées figureront sur le TP.

L'objet du virement devra obligatoirement porter la référence suivante : « INSEE – RNF – Convention n° **XXXXXX** ».

Partenaire	Caen Normandie Développement
SIRET	44867885400051
APET	8413Z

Article 10 - Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature par le dernier des partenaires et est conclue pour une durée de 1 an.

Article 11 - Résiliation

Résiliation pour inexécution des obligations

En cas d'inexécution par l'un ou l'autre des partenaires de ses obligations au titre de la convention, la convention sera résiliée de plein droit 30 jours après une mise en demeure envoyée par lettre recommandée électronique ou postale avec accusé de réception restée sans effet.

Cas de force majeure

On entend par cas de force majeure tout événement irrésistible, imprévisible et extérieur, rendant impossible l'exécution de tout ou partie des obligations contractuelles.

Le cas de force majeure suspend les obligations des partenaires pendant le temps où jouera la force majeure. Les obligations contractuelles reprennent dès que la force majeure cesse.

Les partenaires seront exonérés de toute responsabilité en raison de leurs manquements lorsque ceux-ci sont dus à un cas de force majeure.

Article 12 - Modifications

Toute modification des dispositions de la présente convention fera l'objet d'un avenant dûment signé par les partenaires.

Article 13 - Litiges

Les partenaires conviennent de rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait survenir dans le cadre de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention.

A défaut d'un règlement amiable, tout litige sera soumis devant le tribunal administratif.

Article 14 - Annexes

Les annexes ci-dessous, jointes à la présente convention, ont valeur contractuelle.

Annexe 1 : annexe technique

Annexe 2 : annexe financière

Fait, en 3 exemplaires originaux,

A Caen, le

**Pour le Ministre de l'Économie, des Finances et
de la souveraineté industrielle et numérique,
Le directeur régional de l'Insee Normandie**

A Caen, le

**Pour Caen Normandie Développement,
La directrice**

M. François-Pierre GITTON

Mme Éléonore PLANTET

ANNEXE TECHNIQUE

1. Contenu et contours de l'étude

L'étude permettra de dénombrer les emplois salariés et non-salariés présents dans les ZAE de la CU Caen la Mer et de mettre en perspective avec l'emploi au sein de l'ensemble de la CU Caen la Mer. L'étude permettra également de caractériser l'emploi dans les ZAE à l'aide de :

- la CSP des emplois
- le secteur d'activité des établissements
- la vocation de la ZAE
- le type de contrat (CDD, CDI...)
- la quotité de travail des salariés
- la taille de l'établissement par tranches d'effectifs
- la masse salariale des ZAE
- les caractéristiques des salariés (sexe, âge, commune de résidence)

2. Nature des livrables

- Une étude publiée dans la collection Insee Analyses ;
- L'ensemble des données associées à ces publications ;
- Un ensemble de tableaux de données complémentaires ;
- Une valorisation auprès de la presse (communiqué de presse voire éventuellement une conférence de presse) et sur le fil X de l'Insee Normandie.

3. Démarche et méthodologie

Le champ de l'étude inclura les salariés du privé et du public, ainsi que les effectifs non salariés. A ce titre, la Base Tous Salariés (BTS) 2023, la Base Non Salariés (BNS) 2022 ainsi que le Fichier Localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores) 2023 seront les sources principales d'informations. Des comparaisons avec des millésimes antérieurs pourront venir enrichir l'analyse.

Les nomenclatures des types d'activité, des catégories socioprofessionnelles, des familles professionnelles seront mobilisées.

Les périmètres des ZAE seront ceux fournis par Caen Normandie Développement. Le territoire géographique de comparaison pour l'emploi au sein de ces ZAE sera celui de la communauté urbaine de Caen La Mer.

4. Bibliographie

- 1- Descamps B., Kauffmann (Insee) « Près de 30 % de la consommation d'espace du Grand Est est due à l'activité économique entre 2012 et 2021 », Insee Analyses Grand Est n°198, septembre 2025
- 2- Collard A., Simonovici M. (Insee), Magnier C. (Dreal) « Près de six emplois salariés du privé sur dix dans une zone dédiée à l'activité économique », Insee Analyses Centre-Val de Loire n°111, Février 2024
- 3- Antunez K., Bédoué M., Simonovici M. (Insee) « Les espaces dédiés à l'activité économique regroupent la moitié de l'emploi salarié privé », Insee première n°1960, Juillet 2023
- 4- Fontès-Rousseau C., Rodes V. (Insee) « Un salarié du privé sur deux travaille dans une zone dédiée à l'activité économique », Insee Analyses Occitanie n°118, Juillet 2022

5. Calendrier prévisionnel de réalisation

Étape	Échéance	Acteurs concernés
Lancement du projet	Juin 2025	Insee, Caen Normandie Développement
Envoi des ZAE et de leurs périmètres	Juin 2025	Caen Normandie Développement
Expertises des fichiers livrés	Juillet à Septembre 2025	Insee
Réunion de définition des angles étudiés	Octobre 2025	Insee
Analyse et mise en évidence des messages principaux	Octobre 2025 à Janvier 2026	Insee
Comités de pilotage réguliers	Octobre 2025 à Janvier 2026	Insee, Caen Normandie Développement
Comité de rédaction : définition des illustrations, des intertitres...	Fin janvier 2026	Insee

Convention n° Caractérisation des Zones d'Activités Économiques (ZAE) de Caen la Mer »
 Paraphes Insee Caen Normandie Développement

Rédaction de la publication	Février 2026	Insee
Relectures et maquettage	Mars 2026	Insee
Mise en ligne de la publication et conférence de presse éventuelle	Début Avril 2026	Insee, Caen Normandie Développement

ANNEXE FINANCIERE

Annexe financière de la convention n°
.....titre convention.....
Tableau 1 - Détail des coûts engagés

Nature des dépenses	Insee		Nombre de jours*		Valorisation en €				Valorisation en €
	Cadre A+	Cadre A	Cadre B	Cadre A		Cadre A+	Cadre A	Cadre B	
1 - Pilotage du partenariat	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
2 - Phase exploratoire	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3 - Réalisation et rédaction de l'étude	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3a - Investissement méthodologique	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3b - Traitement des données	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3c - Analyse et rédaction	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3d - Coûts liés au développement des outils et méthodes par les pôles de service de l'AR de l'insee					0.0				0.0
4 - Réalisation de la publication	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
5 - Promotion - Communication	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Coûts internes	0.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Coûts externes					0.0				0.0
COÛT TOTAL					0.0				0.0

* valorisés aux tarifs parus au JO du 21 août 2025 (arrêté du 11 août 2025)

Tarif pour un jour de travail d'un administrateur (A+) : 943 €
Tarif pour un jour de travail des autres cadres A : 674 €
Tarif pour un jour de travail d'un cadre B : 524 €

Tableau 2 - Récapitulatif des coûts et contributions

Partenaires de la convention	Nombre de jours A+, A et B	Coûts totaux avant flux financiers (en €)	Flux financier entre l'Insee et son partenaire (en €)	Coûts totaux après flux financier (en €)	Contribution au total de l'opération (en %)
Insee	0.0	0.0	0.0	0.0	50.0
.....	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ensemble	0.0	0.0	0.0	0.0	50.0

PREFECTURE DU CALVADOS

22 JAN. 2026

COURRIER

